

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

(Chambre des actions collectives)
C O U R S U P É R I E U R E

N° : 505-06-000027-214

VANESSA GERVAIS

Demanderesse

c.

**COMPLEXE DE L'AUTO PARK AVENUE
INC.** et als.

Défenderesses

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE POUR FINS DE
RÈGLEMENT SEULEMENT ET POUR APPROBATION DES AVIS AUX MEMBRES**
(Article 575 et suivants C.p.c.)

**À L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S., JUGE ATTITRÉ AU PRÉSENT DOSSIER,
LA DEMANDERESSE EXPOSE :**

- [1] Le 22 octobre 2021, la demanderesse Vanessa Gervais a déposé une *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentante* (ci-après la « **Demande d'autorisation** ») au nom du groupe suivant :

Tous les consommateurs qui, depuis le 5 mai 2018, ont payé un montant supérieur à celui initialement annoncé par les défenderesses lors de l'achat d'un véhicule neuf ou usagé;

ou tout autre groupe à être désigné par la Cour;

- [2] L'action collective proposée par la demanderesse vise à obtenir une compensation pour les membres qui allèguent avoir payé un prix supérieur à celui initialement annoncé par les défenderesses lors de l'achat d'un véhicule automobile, le tout en contravention à divers articles de la *Loi sur la protection du consommateur*, RLRQ, c. P-40.1;
- [3] Les défenderesses nient ces allégations de faute et de responsabilité à leur égard;
- [4] Néanmoins, le 6 mars 2024, les Parties signataires ont convenu de mettre fin au litige découlant de la Demande d'autorisation sans admission de quelque nature que ce soit, et ce, en signant une entente de règlement à l'amiable (ci-après l' « **Entente** »), **pièce R-1**;

- [5] L'Entente prévoit l'octroi d'une compensation aux Membres admissibles sous forme de crédits d'une valeur de 75,00 \$ pouvant être utilisés à l'occasion de l'acquisition de tout bien ou service offert dans une succursale des Défenderesses signataires, et ce, en contrepartie de l'octroi d'une quittance par les Membres admissibles en faveur des Défenderesses signataires quant aux faits allégués à la Demande d'autorisation;
- [6] Conformément à la loi, l'Entente ne sera toutefois valable que si elle est approuvée par le tribunal;
- [7] Les Parties signataires demandent donc conjointement au tribunal d'autoriser l'action collective à l'égard des Défenderesses signataires pour fins de règlement seulement et pour mettre en œuvre l'Entente, et ce, en faveur du groupe suivant :

Toute personne physique ayant acheté ou loué un véhicule neuf ou usagé auprès des Défenderesses signataires du 5 mai 2018 au 22 octobre 2021, inclusivement

- [8] À cette fin, les Parties signataires demandent aussi conjointement au tribunal d'approuver l'Avis (version longue) et l'Avis (version abrégée) (ci-après les « **Avis** »), en liasse, **pièce R-2**;
- [9] Conformément à l'article 590 du *Code de procédure civile*, les Avis ont pour but d'informer les membres des éléments suivants :
- a) le fait qu'une entente de règlement a été conclue et qu'elle devra prochainement être approuvée par le tribunal;
 - b) la date et le lieu de l'audience d'approbation de l'Entente;
 - c) la nature de la transaction et le mode d'exécution prévu ainsi que la procédure que suivront les membres pour prouver leur réclamation, incluant la nature et le montant de la compensation offerte aux membres et le paiement des honoraires et des débours des avocats du groupe par les Défenderesses signataires;
 - d) la possibilité pour les membres de faire valoir au tribunal leurs prétentions sur l'Entente proposée et de s'objecter à l'approbation de l'Entente;
- mais ils ont aussi pour but d'offrir de l'information complémentaire aux membres, dont :
- e) la définition du groupe aux fins de l'Entente;
 - f) les coordonnées des avocats du groupe et des avocats des Défenderesses signataires;

- g) la contrepartie de l'Entente à l'égard des Défenderesses signataires, soit une quittance faveur des Défenderesses signataires de la part des Membres admissibles;
- h) le droit d'un membre de s'exclure du groupe, ainsi que les formalités et le délai pour se prévaloir de ce droit;
- i) le fait que les Avis sont les seuls avis que les Membres admissibles recevront en lien avec l'Entente;

[10] Les Avis fournissent des informations précises et suffisantes pour aviser les membres de l'existence de l'Entente et de ses modalités, ainsi que pour permettre aux membres d'exercer leurs droits en toute connaissance de cause, incluant le droit de s'exclure ou de s'objecter à l'Entente;

[11] Les parties ont convenu que les Avis seront diffusés aux membres comme suit :

- a) par courriel, à leur Adresse électronique connue ou, à défaut, par la poste, à leur Adresse postale connue;
- b) sur le site web des avocats du groupe;
- c) au Registre des actions collectives du Québec et dans la base de données nationale sur les recours collectifs de l'Association du Barreau canadien;

[12] La transmission des avis par communication directe aux membres est un moyen efficace de les joindre pour leur permettre d'exercer leurs droits et permettra vraisemblablement de rejoindre la vaste majorité des membres;

[13] Les Parties signataires demandent enfin au tribunal de fixer le délai pour qu'un membre puisse s'objecter à l'approbation de l'Entente ou s'exclure du groupe à trente (30) jours;

[14] Les Défenderesses signataires consentent à la présente demande et à ses conclusions;

[15] Si le tribunal ne fait pas droit à la présente demande ou la demande qui visera l'approbation de l'Entente, cette dernière pourra être résiliée conformément à ses termes;

[16] La présente demande est dans l'intérêt des membres et de la justice;

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

[17] **ACCUEILLIR** la présente demande;

[18] **DÉCLARER** que, pour l'application du présent jugement, les définitions contenues dans l'Entente s'appliquent et y sont incorporées par renvoi;

- [19] **AUTORISER** l'exercice de l'action collective à l'égard des Défenderesses signataires pour les fins d'un règlement hors cour seulement, sous réserve des conditions de l'Entente;
- [20] **DÉFINIR** pour les seules fins de l'Entente, le groupe conformément à la définition contenue dans l'Entente;
- [21] **ATTRIBUER** à la demanderesse le statut de représentante des membres visés par l'Entente;
- [22] **IDENTIFIER** pour les seules fins de l'Entente, la question commune comme suit :
- a) La responsabilité des Défenderesses signataires est-elle engagée, et le cas échéant, pour quel montant?
- [23] **APPROUVER** la forme, le contenu et le mode de publication des Avis, pièce R-2;
- [24] **ORDONNER** aux Défenderesses signataires et aux avocats du groupe de diffuser les Avis conformément au plan de publication prévu dans l'Entente dans les trente (30) jours suivant le jugement d'autorisation;
- [25] **DÉCLARER** que les membres qui souhaitent s'objecter à l'approbation par le tribunal de l'Entente doivent le faire de la manière prévue dans les Avis, pièce R-2, dans les trente (30) jours suivant la publication des Avis;
- [26] **DÉCLARER** que les membres qui souhaitent s'exclure de l'action collective et de son règlement peuvent le faire en remettant un avis écrit confirmant leur intention de s'exclure de la présente action collective, de la manière prévue dans les Avis, pièce R-2, dans les trente (30) jours suivant la publication des Avis;
- [27] **DÉCLARER** que chaque membre qui s'exclut :
- a) ne sera pas lié par l'Entente;
 - b) ne sera pas en droit de recevoir des indemnités de règlement; et
 - c) ne pourra se présenter à une audience ou s'opposer à l'approbation de l'Entente;
- [28] **DÉCLARER** que tous les membres qui n'ont pas demandé leur exclusion seront liés par tout jugement à être rendu sur l'action collective de la manière prévue par la loi;
- [29] **FIXER** la date d'audience pour l'approbation de l'Entente, pièce R-1, au 4 juin 2024, à 9h00, dans la salle 17.09 du Palais de justice de Montréal;
- [30] **ORDONNER** que la date et l'heure pour la tenue de l'audience d'approbation du règlement soient indiquées dans les Avis, bien qu'elles puissent être reportées par le tribunal sans autre avis aux membres autre que l'avis qui sera affiché sur le site web du règlement;

[31] **LE TOUT**, sans frais de justice.

Montréal, le 6 mars 2024

Lambert Avocats

LAMBERT AVOCATS

Me Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert

Me Benjamin W. Polifort

Me Loran-Antuan King

1111, St-Urbain, suite 204

Montréal (Québec) H2Z 1Y6

Tél. : (514) 526-2378

Télec. : (514) 878-2378

jlambert@lambertavocats.ca

bpolifort@lambertavocats.ca

aking@lambertavocats.ca

Avocats de la demanderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, **Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert**, avocat, exerçant ma profession au 1111, St-Urbain, suite 204, à Montréal, province de Québec, district de Montréal, H2Z 1Y6, déclare solennellement ce qui suit :

[1] Je suis l'un des avocats du demandeur dans le présent dossier;

[2] Tous les faits mentionnés à la présente demande sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ

à **MONTREAL**, le 6 mars 2024

LAMBERT AVOCATS

M^e Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert

Déclaré sous serment devant moi,

à **MONTREAL**, le 6 mars 2024

Jeannie Duyen Nguyen
240899

AVIS DE PRÉSENTATION

(Articles 146 et 574 C.p.c.)

À: M^e François-David Paré
francois-david.pare@nortonrosefulbright.com
M^e Caroline Bélair
caroline.belair@nortonrosefulbright.com
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1, place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1
Téléphone : 514-847-4948 / 514-847-6193
Télécopieur : 514-286-5474

M^e Martin Brisson
mbrisson@fodago.ca
FORTIER, D'AMOUR, GOYETTE, S.E.N.C.R.L.
1730, boulevard Marie-Victorin
Longueuil (Québec) J4G 1A5
Téléphone : 450-670-3656, poste 234
Télécopieur : 450-670-0258

M^e Paul-André Mathieu
pamathieu@delegatus.ca
M^e Allison Turner
aturner@delegatus.ca
DELEGATUS SERVICES JURIDIQUES INC.
348, rue McGill, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 2G1
Téléphone : 514-316-1355, poste 757
Télécopieur : 514-316-1356

M^e Stéphane Gauthier
stephane.gauthier@cainlamarre.ca
M^e Denis Cloutier
denis.cloutier@cainlamarre.ca
M^e Hrant Bardakjian
hrant.bardakjian@cainlamarre.ca
CAIN LAMARRE, S.E.N.C.R.L.
630, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2780
Montréal (Québec) H3B 1S6
Téléphone : 514-393-4580
Télécopieur : 514-393-9590

M^e Pierre-Marc Mallette
pmmallette@bernard-brassard.com
BERNARD & BRASSARD, S.E.N.C.R.L.
2265, boulevard Fernand-Lafontaine, bureau 300
Longueuil (Québec) J4G 2R8
Téléphone : 450-670-7900
Télécopieur : 450-670-0673

M^e Jordy P. Bernier
jpbernier@lavery.ca
LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.
95, boulevard Jacques-Cartier Sud, bureau 200
Sherbrooke (Québec) J1J 2Z3
Téléphone : 819-346-5058
Télécopieur : 819-346-5007

M^e Martin Filion
mefilion@mfavocat.ca
ME MARTIN FILION, AVOCAT
7, rue Hébert, suite 206
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0G7
Téléphone : 450-373-0241
Télécopieur : 450-373-1345

M^e Alain Chevrier
achevrier@duntonrainville.com
M^e Alexandre Fournier
afournier@duntonrainville.com
DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.
Place Victoria, 43^e étage
800, rue du Square-Victoria, C.P. 303
Montréal (Québec) H4Z 1H1
Téléphone : 514-866-6743
Télécopieur : 514-866-8854

M^e Jean Lortie
jlortie@mccarthy.ca
M^e Marie Rondeau
mrondeau@mccarthy.ca
MCCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Téléphone : 514-397-4146 / 514-397-5499 / 514-397-4268
Télécopieur : 514-875-6246

M^e François Giroux

fgiroux@mccarthy.ca

MCCARTHY TÉTRAULT, S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Téléphone : 514-397-4431 / 7098
Télécopieur : 514-875-6246

M^e Sarah Woods

swoods@mccarthy.ca

MCCARTHY TÉTRAULT, S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Téléphone : 514-397-4220
Télécopieur : 514-875-6246

M^e Yannick Crack

yannick.crack@groupepcj.ca

THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR, S.E.N.C.R.L.
1910, rue King Ouest, bureau 320
Sherbrooke (Québec) J1J 2E2
Téléphone : 819-791-3326
Télécopieur : 819-791-3328

M^e Erik P. Masse

epmasse@belangersauve.com

M^e Karine Boily

kboily@belangersauve.com

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.
5, place Ville Marie, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 2G2
Téléphone : 514-878-3081
Télécopieur : 514-878-3053

M^e François Vigeant

fvigeant@belangersauve.com

notification@belangersauve.com

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.
125, rue des Forges, bureau 600
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
Téléphone : 819-379-1221
Télécopieur : 819-371-1214

M^e Francis Arnaud Marcotte

francisarnaud.marcotte@groupepcj.ca

M^e Marc-André Lemire

marc-andré.lemire@groupepcj.ca

THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR, S.E.NC.R.L.
2001, avenue McGill College, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : 819-791-2800
Télécopieur : 819-791-3933

M^e Francis Chaussé
M^e Samuel Bachand
s.bachand@pfdavocats.ca
PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, S.E.N.C.R.L.
20845, chemin de la Côte Nord, bureau 500
Boisbriand (Québec) J7E 4H5
Téléphone : 450-979-9696
Télécopieur : 450-979-4039

M^e Michel A. Jeanniot
mjeanniot@jeanniot.ca
JEANNIOT INC.
1010, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 950
Montréal (Québec) H3B 2N2
Téléphone : 514-448-5905, poste 288
Télécopieur : 514-448-5948

M^e Zavie Levine
zlevine@levinefrishman.com
LEVINE FRISHMAN, S.E.N.C.
800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2220
Montréal (Québec) H3B 1X9
Téléphone : 514-939-3355, poste 41
Télécopieur : 514-939-3358

M^e André Ryan
ar@bcf.ca
BCF, S.E.N.C.R.L.
1100, boulevard René-Lévesque Ouest, 25^e étage
Montréal (Québec) H3B 5C9
Téléphone : 514-397-6931
Télécopieur : 514-397-8515

M^e Gabriel Chaloult-Lavoie
gchaloultlavoie@mercierleduc.com
MERCIER LEDUC, S.E.N.C.R.L.
164, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C2
Téléphone : 514-954-2000
Télécopieur : 514-954-2035

M^e Nicolas Préville-Ratelle
nicolas.previlleratelle@avocatsratelle.com
RATELLE, RATELLE ET ASSOCIÉS, S.E.N.C.R.L.
481, rue de Lanaudière
Joliette (Québec) J6E 3M3
Téléphone : 450-759-5151, poste 2241
Télécopieur : 450-755-2170

M^e Noah Boudreau
nboudreau@fasken.com
M^e Mirna Kaddis
mkaddis@fasken.com
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN, S.E.N.C.R.L., S.R.L.
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Téléphone : 514-394-4521 / 514-397-7484
Télécopieur : 514-397-7600

Avocats des défenderesses

PERFORMANCE LAURENTIDES INC.

7606621 CANADA INC.

4488601 CANADA INC.

Défenderesses

PRENEZ AVIS que la *Demande d'autorisation d'une action collective pour fins de règlement seulement et pour approbation des avis aux membres* sera présentée devant l'honorable Sylvain Lussier de la Cour supérieure du Québec, district judiciaire de Montréal, à une date et heure à être déterminées.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 6 mars 2024

Lambert Avocats

LAMBERT AVOCATS

Me Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert
Me Benjamin W. Polifort
Me Loran-Antuan King
1111, St-Urbain, suite 204

Montréal (Québec) H2Z 1Y6

Tél. : (514) 526-2378

Télec. : (514) 878-2378

jlambert@lambertavocats.ca

bpolifort@lambertavocats.ca

aking@lambertavocats.ca

Avocats de la demanderesse

No. : 505-06-000027-214

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

VANESSA GERVAIS

Demanderesse

c.

COMPLEXE DE L'AUTO PARK AVENUE INC.
ET ALS.

Défenderesses

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ACTION
COLLECTIVE POUR FINS DE RÈGLEMENT
SEULEMENT ET POUR APPROBATION DES
AVIS AUX MEMBRES

(Article 575 et suivants C.p.c.)

COPIE COUR



LAMBERT
AVOCATS

1111, rue Saint-Urbain, bureau 204
Montréal (Québec) H2Z 1Y6
Tél. : (514) 526-2378
Télec. : (514) 878-2378
jlambert@lambertavocats.ca
bpolifort@lambertavocats.ca
aking@lambertavocats.ca

M^e Jimmy Ernst Jr. Laguë-Lambert (ALOJR5)
M^e Benjamin W. Polifort (AW0BB6)
M^e Loran-Antuan King (AK3943)